BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 3295

92 – HAUTS-DE-SEINE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE

Ventes et cessions

484 041 348 RCS Nanterre.
HYPERCUBE HOLDING.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 1077253.00 EUR.
Adresse : 1, Passerelle des Reflets, Tour "cbx", 92400 Courbevoie.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION BearingPoint France SAS Société par actions simplifiée Au capital de : 14 300 000,00 EUR Siège social Tour CBX 1 PLE des Reflets 92913 Paris La Défense Cedex N° RCS 443 021 241 RCS Nanterre, est société absorbante HYPERCUBE HOLDING Société à responsabilité limitée Au capital de : 1 077 253,00 EUR Siège social TOUR "CBX" 1 PASSERELLE DES REFLETS 92400 Courbevoie N° RCS 484 041 348 RCS Nanterre, est société absorbée L'évaluation de l'actif et du passif de chaque société participante dont la transmission à la société nouvelle ou absorbante est prévue : Actif : 1.312.994 € Passif : 552.229 € Actif net : 760.765 € Le rapport d'échange des droits sociaux dans chaque société participante : La Société BearingPoint France SAS détient, à la date du présent projet de fusion-absorption, la totalité des parts sociales constituant le capital de la Société HYPERCUBE HOLDING et s'engage à les conserver jusqu'à la Date de Réalisation définitive de la fusion. Il ne sera pas procédé à la détermination d'un rapport d'échange, et la fusion ne donnera pas lieu à augmentation du capital de la Société BearingPoint France SAS. Le montant prévu de la prime de fusion ou de scission pour chaque société participante : La différence entre d'une part, la valeur nette des biens apportés par la Société HYPERCUBE HOLDING, soit 760.764 € ; et d'autre part, la valeur comptable dans les livres de la Société BearingPoint France SAS des 1 077 253 parts sociales de la Société HYPERCUBE HOLDING, soit 1 077 253 € constituera une mali de fusion de 316 489 € qui sera affecté conformément à la réglementation en vigueur. La date du projet commun de fusion ou de scission : 30/05/2024 Les date et lieu du dépôt au RCS au titre de chaque société participante : Le projet de traité de fusion a été déposé le 03/06/2024 au Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre pour la société BearingPoint France SAS et le 03/06/2024 au Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre pour la société HYPERCUBE HOLDING..